

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 29 Mars 2019

Conseillère absente excusée : Madame Duriaux Christine

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

*** Subventions annuelles/Année 2019**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, votent les subventions suivantes :

- Montrond .Sport800 €
- ADMR.....250 €
- Banque Alimentaire..... 60 €

et décident de faire un don à l'Association « Un Elan pour l'Ecole » d'un montant de 500 €

*** Présentation et approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2018 de la Commune et du Lotissement « Champs Malins 2 »**

Il est présenté au conseil municipal le bilan financier de l'année 2018 : le Compte Administratif est accepté à la majorité des membres présents. (Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote)

A : Budget Général

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions Budgétaires 2018	718 302.00 €	718 302.00 €	611 099.00 €	611 099.00 €	1 329 401.00 €	1 329 401.00 €
Opérations de l'exercice 2018	456 877.05 €	567 805.70 €	312 975.33 €	442 656.66 €	769 852.38 €	1 010 462.36 €
Résultat de l'exercice: A		110 928.65 €		129 681.33 €	0.00 €	240 609.98 €
Résultats reportés Année 2017: B		25 607.50 €	100 239.80 €		100 239.80 €	25 607.50 €
Total A+B	0.00 €	136 536.15 €	100 239.80 €	129 681.33 €	100 239.80 €	266 217.48 €
Résultat de clôture: C		136 536.15 €		29 441.53 €	0.00 €	165 977.68 €
Reste à réaliser: D		8 800.00 €	155 614.00 €	0.00 €	155 614.00 €	8 800.00 €
Total : C+D	0.00 €	145 336.15 €	155 614.00 €	29 441.53 €	155 614.00 €	174 777.68 €
Résultat final						19 163.68 €

B : Budget Lotissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2018	387 838.00 €	387 838.00 €	381 713.00 €	381 713.00 €	769 551.00 €	769 551.00 €
Opérations de l'exercice 2018	267 194.06 €	291 960.06 €	291 526.97 €	261 231.23 €	558 721.03 €	553 191.29 €
Résultat de l'exercice A		24 766.00 €	- 30 295.74 €		- 30 295.74 €	24 766.00 €
Résultats reportés B 2017		26 980.82 €	- 89 990.22 €		- 89 990.22 €	26 980.82 €
Résultat de l'exercice: A+B= C	- €	51 746.82 €	- 120 285.96 €	- €	- 120 285.96 €	51 746.82 €
Restes à réaliser D		57 799.00 €			- €	57 799.00 €
Total C+D	- €	109 545.82 €	- 120 285.96 €	- €	- 120 285.96 €	109 545.82 €
Résultat de clôture					-	10 740.14 €

- **Approbation du Compte de Gestion 2018**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2018, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- * **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2018**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de 136 536.15 €
- un déficit d'Investissement de 29 441.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- * **Section de Fonctionnement/ Recettes :**

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté **136 536.15 €**

- * **Section d'Investissement/ Recettes :**

Compte 1001 : Excédent d'investissement reporté..... **29 441.53 €**

- **Révision des taxes communales pour 2019**

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal le montant des taxes communales que la commission « finances » souhaite appliquer pour 2019, à savoir une augmentation de 2% par rapport à 2018. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'application des taxes suivantes pour 2019 :

Taxe Habitation	7,42%
Taxe / Foncier Bâti	16,46%
Taxe /Foncier Non Bâti	36,78%

POUR INFORMATION	Taux Communal 2017	Moyenne Départementale 2017	Moyenne Nationale 2017	Taux EPCI 2017	Taux Communal 2018	Moyenne Départementale 2018	Moyenne Nationale 2018
TH	7.14	22.05	24.47	10.36	7.28	23.09	24.54
FB	15.82	20.08	21		16.14	20.27	21.19
FNB	35.35	32.22	49.46		36.06	32.44	49.67

► **Présentation et vote du Budget Primitif 2019 : Budget Général/ et Budget Lotissement**

Sur proposition de la commission « finances », les membres du Conseil Municipal inscrivent et votent à la majorité des membres présents (14 Pour/ 1 Contre : M Loriod Christophe) les prévisions suivantes :

Budget Communal

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
665 156.00 €	665 156.00 €	393 636.00 €	393 636.00 €	1 058 792.00 €	1 058 792.00 €

Budget Lotissement « Champs Malins »

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	426 250 €	414 567 €	840 817 €
Recettes	426 250 €	414 567 €	840 817 €

► **Mise en place d'un prêt relais dans l'attente du versement d'une vente de terrain ainsi qu'une échéance de vente bois sur pied.**

Afin de régler les premières factures 2019, liées à la rénovation de 2 appartements au 2, rue des croix neuves et dans l'attente du règlement de la vente d'une parcelle au lotissement « Champs Malins 2 », pour un montant de 26 656,80 € ainsi que le règlement d'une vente de bois sur pied qui se fera le 15/05/2019 pour un montant de 23 603 €.

Monsieur le maire détaille la proposition retenue par la commission finances qui s'est préalablement réunie pour étudier les offres des organismes bancaires,

Les membres du conseil municipal, après étude et réflexion, et à l'unanimité des membres présents,

- retiennent l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté à savoir :

Prêt relais : 50 000€ / - durée : 2 ans /- taux fixe : 0.72%/- frais de dossier 100 €

- autorisent le Maire à signer le contrat et les pièces s'y rapportant.

► Adhésion des communes de Saffloz, Marigny, Le Frasnois à la CCCNJ

Suite à l'accord de principe formulé par 4 Communautés de Communes en faveur d'un projet de fusion autour du lac de Vouglans, le Conseil Municipal de Le Frasnois (délibération en date du 10 janvier 2019) s'est prononcé à l'unanimité pour son retrait de la CC du Pays des Lacs et son adhésion à la CC Champagnole Nozeroy Jura dans le cadre prévu par l'article L5214-26 du Code Général des Collectivités Locales.

Cette demande d'adhésion, a été acceptée par le Conseil Communautaire du 29 janvier dernier.

Par ailleurs, d'autres communes s'interrogent sur leur devenir dans le cadre de ce projet de fusion. Pour l'ensemble des communes concernées, Monsieur le Préfet du Jura a demandé aux communes qui souhaitent se rapprocher d'une Communauté de communes voisine, de délibérer avant le 1^{er} mars 2019. Il convient en effet de stabiliser les périmètres des intercommunalités avant le mois de juin 2019.

Deux nouvelles communes ont fait part de leur demande d'adhésion à notre Communauté de Communes :

- SAFFLOZ, par délibération du 1^{er} février 2019,
- MARIGNY, par délibération du 22 février 2019.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 5 mars dernier, a accepté ces nouvelles demandes. Conformément à l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux doivent émettre un avis sur ces demandes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion des communes de LE FRASNOIS, MARIGNY, et SAFFLOZ à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les élus donnent un avis favorable à l'adhésion des communes de Le Frasnois, Marigny et Saffloz.

► Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Les Communes forestières ont engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF. Le Contrat Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020 prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure. Cette mise en œuvre ne peut pas se faire sans l'accord de la Fédération nationale.

L'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF affecte de manière significative le budget des communes en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois.

Depuis lors, les présidents des associations des Communes forestières ont interpellé les parlementaires de leurs départements à ce sujet afin qu'ils interviennent auprès du gouvernement.

Le bureau fédéral des communes forestières appelle toutes les Communes forestières de France à prendre une délibération, refusant l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, services publics implantés dans les territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à la majorité (Monsieur Armand Lionel, agent ONF n'a pas participé au vote) de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.